

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11 puis 12 à partir de 20h10

Date de la convocation : 02 octobre 2025 / Date d'affichage : 06 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Christine BURNIER-FRAMBORET, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, M. Raphaël MABBOUX, Mme Mélina ISOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (présence de ce dernier à partir de 20h10), M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (présence de ce dernier à partir de 20h28).

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme. Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mme. Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Fabrice DEVERLY (pouvoir donné à Monsieur le maire).

Secrétaire de séance : Mr Thibault PUGNAT.

Délibération du Conseil Municipal n°2025-074

REMONTÉES MECANIKES

- Dissolution de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon

Vu le procès-verbal du comité syndical du SIVU « Espace Jaillet » en date du 11 décembre 2024 en faveur d'une fusion de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon à la SEM « Les Portes du Mont-Blanc »,

Vu la proposition du conseil d'administration de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon en date du 10 septembre 2025 en faveur d'une dissolution de la SAEM,

Vu la proposition du comité de pilotage du SIVU « Espace Jaillet » en date du 18 septembre 2025 en faveur d'une dissolution de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon,

Vu la proposition du comité syndical du SIVU « Espace Jaillet » en date du 25 septembre 2025 en faveur d'une dissolution de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon,

Vu la proposition de l'assemblée générale de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon en date du 08 octobre 2025 en faveur d'une dissolution de la SAEM,

Considérant que la société SAEM LES PORTES DU MONT-BLANC (SAEM PMB), assure l'exploitation du service public à ses risques et périls, sur une période comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2044.

Considérant la nécessité d'optimiser et simplifier l'organisation et la gestion des domaines skiables des six communes du SIVU Espace Jaillet dont le domaine skiable de Cordon,

Monsieur le Maire, expose :

La Commune de Cordon est située au cœur du massif du Jaillet qui comprend également les stations de Combloux, Demi-Quartier, Megève, Sallanches et La Giettaz.

La société "LES TELESKIS DE CORDON", société anonyme constituée pour 99 années suivant acte sous seing privé en date à SALLANCHES du 5 Décembre 1958, enregistré à Sallanches le 29

Décembre 1958, volume 200, folio 97, n° 591/3 et procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 16 Juin 1959, a adopté, à compter du 19 Décembre 1978, la forme d'une société anonyme d'économie mixte.

La Société a pour objet :

L'étude, l'aménagement, la construction et l'exploitation de l'équipement sportif et touristique de Sallanches et Cordon, comprenant notamment tous engins de remontées mécaniques pour skieurs et touristes, tels que télésièges et téléphériques, tremplins de sauts à ski, pistes de ski, luges, patinoires, terrains d'atterrissage d'avions de tourisme ou d'hélicoptères et, généralement, tous appareils, aménagements, installations ou immeubles, permettant, facilitant ou favorisant la pratique des sports d'hiver et les activités touristiques au sein de la station,

La création et l'exploitation de tous établissements ayant pour but l'aménagement et le développement de Sallanches et Cordon,

Le Syndicat intercommunal Sallanches-Cordon est propriétaire des remontées mécaniques et délègue à la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon l'exploitation. Il possède des parts de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon.

En 2004, les Communes de Cordon, Combloux, Demi-Quartier, Megève, Sallanches et La Giettaz ont formé le Syndicat Intercommunal à vocation unique Espace Jaillet (le SIVU Espace Jaillet). Ce SIVU assure l'organisation du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables des six stations du massif dont la gestion du domaine skiable de Cordon.

Par convention en date du 27 avril 2025, le SIVU Espace Jaillet avait confié à la SAEM des Téléskis Sallanches-Cordon l'exploitation du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables du massif du Jaillet.

Dans le cadre de ce partenariat économique, la prise de risque d'exploitation et d'investissement du délégataire reposait sur un équilibre économique et un prévisionnel d'exploitation acceptés par l'autorité délégataire.

Plusieurs événements intervenus depuis 2005 ont remis en cause l'équilibre financier attendu de la délégation de service public, notamment les aléas climatiques.

Le SIVU Espace Jaillet a donc étudié les mesures de rétablissement de l'équilibre financier de la convention au moyen, principalement, de la reprise et du financement de crédit-bail

Le SIVU Espace Jaillet a racheté les parts du Syndicat Sallanches-Cordon. Le SIVU Espace Jaillet devient actionnaire majoritaire de la SEM des Portes du Mont-Blanc.

En conséquence, en 2011, le contrat de délégation de service public a été résilié pour un motif d'intérêt général et les charges de la SEM du Jaillet sont transférées au SIVU Espace Jaillet.

Par convention de délégation de service public en date du 30 juin 2011, le SIVU Espace Jaillet a confié à la Société anonyme d'économie mixte du Jaillet la gestion du service des remontées mécaniques et des domaines skiables des stations du massif du Jaillet.

Le 09 décembre 2011, la SEM du Jaillet a conclu avec la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon une convention de subdélégation (la SEM Sallanches-Cordon).

La SEM Sallanches-Cordon a pour objet de construire et d'exploiter l'équipement sportif et touristique de Sallanches et Cordon.

Le capital de la SEM est détenu à :

- 50,198% par le SIVU Espace Jaillet
- 32,338% par la SEM Les Portes du Mont-Blanc,
- 8,086% par l'office du tourisme de Sallanches,
- 8,086% par la Commune de Cordon,
- 1,292% par une vingtaine de propriétaires privés.

En 2012, la SEM du Jaillet a changé de dénomination pour devenir la SEM Les Portes du Mont-Blanc.

Suivant arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2014, il a été acté la cessation de compétences du syndicat intercommunal du domaine skiable de Sallanches-Cordon à compter du 1^{er} janvier 2015.

Par délibération du comité syndical du SIVU ESPACE JAILLET n° 2023-09-SIVUJ prise en date du 6 avril 2023, le SIVU a prononcé la résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général de la convention de délégation de service public de 2011, avec prise d'effet au 30 avril 2024.

En avril 2024, un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu entre la SEM Les Portes du Mont-Blanc et le SIVU Espace Jaillet.

La convention de subdélégation actuellement en vigueur prévoit que la SEM Les Portes du Mont-Blanc est tenue de prendre en charge plusieurs investissements et assure l'exploitation du service public à ses risques et périls.

Les conditions météorologiques et notamment le faible enneigement de ces dernières années ont une forte incidence sur le fonctionnement du domaine skiable de Cordon.

Lors du comité syndical du SIVU du 11 décembre 2024, a été acté une prolongation d'un an de la SEM des Téléskis Sallanches Cordon afin de laisser le temps de préparer les documents pour ne garder qu'une seule SEM sur le SIVU.

Lors du Conseil d'Administration de la SEM Les Portes du Mont-Blanc du 25 juin 2025, a été présenté un premier prévisionnel de bilan pour la SAEM des Téléskis Sallanches-Cordon avec :

- Un **résultat net prévisionnel** d'environ **-115k€**, incluant amortissements.
- Une **perte d'exploitation** (hors amortissements) de l'ordre de **-50k€**.

Lors du comité de pilotage du SIVU Espace Jaillet du 18 septembre 2025, il a été proposé la dissolution de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon. La fusion des deux entités initialement envisagée est apparue trop complexe et avec une procédure trop longue pour assurer l'exploitation du domaine skiable à court terme.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la dissolution volontaire anticipée et la liquidation amiable de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon,
- **ATTRIBUE** tous pouvoirs aux représentants de la Commune à l'assemblée générale de la SAEM des Téléskis Sallanches Cordon, et à Monsieur Daniel BOTTOLIER-CURTET, administrateur, pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la société.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 16 OCT. 2025
Affiché le : 16 OCT. 2025

Fait à CORDON, le
Le Maire



Mr. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

Mr. Thibault PUGNAT

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Pugnat', is written below the name 'Mr. Thibault PUGNAT'. The signature is fluid and extends to the right.